

# Dossier unique d'inscription périscolaire - extrascolaire

## Notice explicative à conserver par la famille

Ce dossier unique vous permettra d'inscrire votre(vos) enfant(s) :

- ⇒ au restaurant scolaire, (inscription cantine)
- ⇒ aux activités périscolaires (inscription garderie)
- ⇒ à l'accueil de loisirs (mercredis et vacances scolaires ALSH) et animation jeunesse (vacances scolaires)

**Le dossier unique d'inscription vous est remis lors de l'inscription ou lors de l'entrée de votre enfant à l'école , il est aussi à disposition en mairie ou téléchargeable sur internet.**

**Vous devez le remplir impérativement, il doit être rendu à la mairie dûment complété et accompagné des justificatifs demandés. Tout dossier incomplet sera rejeté.**

Les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire sont nécessaires pour inscrire votre enfant à l'école et assurer la gestion des services proposés par la collectivité (inscriptions, facturation...). Elles sont enregistrées et destinées au service en charge de leur traitement. Vous disposez de droits sur les données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données de la collectivité, en adressant une demande par écrit accompagnée d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : [protection.donnees@cdg29.bzh](mailto:protection.donnees@cdg29.bzh).

Pour connaître vos droits et les modalités pour les exercer, veuillez consulter la notice d'information disponible sur le site [guiclan.fr](http://guiclan.fr)

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

### a) Inscription

Une inscription scolaire doit obligatoirement être faite pour la rentrée dans l'une des écoles de la commune.

### b) Fonctionnement

#### **Ecole Jules Verne (maternelles et primaires)**

les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13 h 30 à 16h30

#### **Ecole du Sacré Coeur (maternelles et primaires)**

les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16h 30

### c) Renseignements et contacts

**Ecole Jules Verne** - 1 bis rue de Prat Ar Feunteun - 29410 GUICLAN

Tél : 02 98 79 65 86 / mail : [ec.0290980H@ac-rennes.fr](mailto:ec.0290980H@ac-rennes.fr)

Directeur : Thierry RAMONET

**Ecole du Sacré-Cœur** - 7 rue de Kermat - 29410 GUICLAN

Tél : 02 98 79 62 18 / mail : [eco29.sc.guiclan@e-c.bzh](mailto:eco29.sc.guiclan@e-c.bzh)

Directrice : Valérie CUIEC

## COMMENT CONTACTER LES SERVICES ?

	Téléphone	Mail
Mairie	02 98 79 62 05	communedeguiclan@wanadoo.fr
Ecole Jules Verne	02 98 79 65 86	ec.0290980H@ac-rennes.fr
Ecole Sacré Cœur	02 98 79 62 18	eco29.sc.guiclan@e-c.bzh
Restauration	09.62.57.74.92	
Garderie élèves école Jules Verne 09.62.57.74.92	Garderie école du	Sacré Coeur 02 98 79 46 66
ALSH	02 98 79 48 96	Communedeguiclan@orange.fr
Animation jeunesse	06 77 75 81 17	

## FACTURATION

Les factures sont mensuelles et transmises par courrier, le paiement s'effectue auprès de la trésorerie de Landivisiau par espèces, chèque ou prélèvement automatique dans ce cas fournir un RIB avec le dossier unique.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

Pour tous les services, les réservations peuvent se faire sur le portail famille (**demandez vos identifiants à la mairie**) ou par formulaire papier à déposer en mairie en respectant les délais d'inscription. Toutes les informations concernant les services périscolaires et extrascolaires sont disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune [guiclan.fr](http://guiclan.fr) et sur la page facebook commune de guiclan.

Pour bénéficier de ces services il faut impérativement s'inscrire en complétant le dossier unique et la fiche d'inscription 2019/2020 et les déposer en mairie.

### RESTAURATION SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

#### a) Inscription

L'inscription pour la restauration scolaire est obligatoire avant toute fréquentation. Elle est à renouveler chaque année.

#### b) Fonctionnement

Le service de restauration scolaire est un temps périscolaire qui comprend l'accueil pour le repas et la prise en charge des enfants avant, pendant et après ce moment, sur la plage de 11h 45 à 13 h 20.

La restauration fonctionne pendant la période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11 h 45 à 13h20 et le mercredi pour les enfants de l'ALSH et tous les jours pendants les vacances scolaires pour l'ALSH et l'animation jeunesse.

La restauration scolaire est payante sur la base d'un tarif fixé par le Conseil Municipal. Vous pouvez consulter en ligne les menus (sur le site de la commune [guiclan.fr](http://guiclan.fr))

**PAI (Projet d'Accueil Individualisé) : Les écoles sont en mesure d'accueillir les enfants atteints d'allergies, en situation de handicap ou autre. Un PAI doit être établi entre la famille, le responsable d'établissement et le médecin scolaire en fonction du protocole médical fourni par l'allergologue. Le PAI est un document administratif, établi uniquement à la demande des parents. Sans instruction officielle, aucun régime alimentaire spécifique ne pourra être pris en compte.**

#### c) Tarif 2019

Tarif enfant : 3.30 €, avec tarif dégressif à partir du 3<sup>ème</sup> enfant de la même famille :

⇒ 3<sup>ème</sup> enfant (15%) : 2.81 €

⇒ 4<sup>ème</sup> enfant (30%) : 2.31 €

⇒ 5<sup>ème</sup> enfant (40%) : 1.98 €

Tarif adulte : 5.10 €

Tarif hors délai : pour les enfants non inscrits ou inscrits hors délai et venant manger à la cantine : 5.10 €

#### d) Renseignements et contact

Mairie de Guiclan : 02.98.79.62.05 ou sur les site internet [guiclan.fr](http://guiclan.fr)

## GARDERIE PÉRISCOLAIRE

2 lieux d'accueil : Venelle de Prat ar Feunteun pour les élèves de l'école Jules Verne et 2 rue de Kermat pour les élèves de l'école du Sacré Cœur

### a) Inscription

L'inscription pour la garderie périscolaire est obligatoire avant toute fréquentation. Elle est à renouveler chaque année.

### b) Fonctionnement

La garderie fonctionne en période scolaire :

- ⇒ les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h15 à 9h00 et de 16h30 à 19h00
- ⇒ Les accueils sont payants sur la base d'un tarif fixé par le Conseil Municipal.

### c) Tarif 2019 - 2020

Garderie du matin de 7h30 à 9h00 : **1€**

Garderie Soir 1 de 16h30 à 18h00 avec goûter : **1€30** et Garderie Soir 2 de 18h00 à 19h00 : **1€** (toute heure entamée est due)

### d) Renseignements et contact

Anne-Marie CORRE, garderie : 02 98 79 46 66

## ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT ENFANTS DE 3 À 12 ANS (ALSH « LES GRIMOYS »)

### a) Inscriptions et réservations

Pour que votre enfant soit accueilli au Centre de loisirs il faut impérativement ramener en mairie le dossier unique complété et signé.

Pour effectuer des réservations, vous disposez du portail famille ou du bulletin d'inscription papier disponible à la mairie ou sur le site internet de la commune [guiclan.fr](http://guiclan.fr). Celui-ci doit être transmis complété et signé à la mairie au moins une semaine avant la date de présence pour les mercredis, pour les vacances scolaires les dates de réservations vous sont communiquées par le bulletin municipal ou sur le site de la commune.

### a) Fonctionnement

Pour respecter le rythme des enfants et s'adapter aux horaires des familles nous proposons plusieurs temps d'accueil permettant le déroulement normal des temps d'activités :

Le matin : Garderie de 7h30 à 9h      Le midi départ 12h à 12h15

L'après midi : Arrivée 13h30 garderie de 17h à 19h.

### a) Tarifs

Quotient Familial (QF)	< 400€	400-599€	600-799€	800-999€	1000-1199€	> 1200€	QF NC et MSA
Journée complète (entre 9h et 17h30)	5,50 €	7 €	8 €	9,25 €	10,50 €	12 €	12 €
1/2 Journée avec repas	3,50 €	4 €	5,50 €	7,20 €	8,25 €	9,25 €	9,25 €
1/2 Journée sans repas	2,75 €	3,50 €	4 €	4,70 €	5 €	6 €	6 €

### a) Renseignements et contacts

ALSH « Les Grimoys » rue de Kermat - 29410 GUICLAN

Directrice : Gaëlle LEBLANC Tél. : 02 98 79 48 96

Renseignements et inscriptions lors des permanences : Lundi et mardi de 9h à 11h45.

## **ANIMATION JEUNESSE ENFANTS DE 8 À 17 ANS (uniquement pendant les vacances scolaires)**

### **a) Inscription**

Pour que votre enfant soit accueilli au service animation jeunesse il faut impérativement ramener en mairie le dossier unique complété et signé.

Pour effectuer des réservations, vous disposez du portail famille ou du bulletin d'inscription papier disponible à la mairie ou sur le site internet de la commune [guiclan.fr](http://guiclan.fr). Celui-ci doit être transmis complété et signé à la mairie avant la date limite de réservation communiquée par le bulletin municipal ou sur le site de la commune.

### **a) fonctionnement**

- ⇒ Accueil à partir de 8h (moins de 12 ans garderie de l'ALSH à partir de 7h30).
- ⇒ Activités 8/11 ans de 10h à 12h et de 13h30 à 16h00. collégiens de 13h30 à 16h30
- ⇒ Repas de 12h15 à 13h15 avec une participation financière de 3,30 €

### **c) Tarifs :**

Une adhésion annuelle de 15 € du 01/01 au 31/12 est demandée pour participer aux diverses animations.

#### **Pour les 8/11 ans**

- Animation journée ou demi-journée sans repas : 3€

#### **Pour les collégiens**

- Animation matin avec les 8/11 ans sans repas : 3€

#### **Pour tous**

- Repas 3.30 €
- Activité + Transport en car : 13 €
- Cap aventure : 13 €
- Activité + Transport personnel : 8 €
- Sortie CCPL : 8 €
- Raid Aventure (2 jours) :  
tarif journée QF <599 = 14€, de 600 à 999 = 18€, >1000 = 22€
- Camp journée: QF <599 = 14€, de 600 à 999 = 18€, >1000 = 22€
- Soirée ados : 5 €

### **d) Renseignements et contacts : Directrice 06 77 75 81 17**